



# COMMISSION DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

## Rapport d'activités 2015

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Monnier Francis	PLR	Président
Senn Cédric	PS	Vice-président
Bueche Pierre-Alain	PLR	Secrétaire-rapporteur
Aebi Florence	PS	Membre
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Moratel David	PS	Membre
Oppliger Hervé	PLR	Membre
Schmied Toni	PLR	Membre
Seiler Alban	/	Membre

### 2. Nombres de séances

2 séances      16 septembres 2015

27 avril 2016

### 3. Sujets traités

#### 3.1. Rue de l'Epervier

Présentation du projet de traversée de la rue de l'Epervier.

#### 3.2. 30 km/h dans les villages

Définir visuellement les débuts et fins des zones 30 km/h dans les villages.

#### 3.3. Pistes cyclables

Pistes cyclables.

## **4. Décisions importantes**

---

### **4.1. Rue de l'Épervier**

---

Préserver le maximum de place de parc dans le projet de la rue de l'Épervier.

Mise en sens unique direction de Fontainemelon.

Traçage des places de parcs uniquement avec de la peinture, pas de pavés.

### **4.2. 30 km/h dans les villages**

---

L'étude d'offres comparatives, de formes diverses a permis à la commission de porter son choix sur une structure en arc avec panneau officiel zone 30 km/h. Le support sera de construction inox avec ou sans bacs en fonction des endroits choisis.

### **4.3. Pistes cyclables**

---

Concernant les pistes et bandes cyclables, notre commission souhaite que l'étude pour réaliser un projet de mobilité douce par le Conseil communal soit présentée lors d'une prochaine séance.

Dombresson, le 25 mai 2016

Au nom de la Commission des  
aménagements urbains  
Le président  
Monnier Francis



## COMMISSION DES AGRÉGATIONS ET NATURALISATIONS

### Rapport d'activités 2015

#### 1. Composition

---

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Küenzi Caroline	/	Présidente
Geiser Claudine	PLR	Secrétaire-rapporteure
Carrard Marcel	PLR	Membre
Hadorn Willy	PLR	Membre
Romerio Isabelle	PS	Membre

#### 2. Nombres de séances

---

La commission des agrégations et naturalisations a siégé 5 fois en 2015.

En rédigeant le rapport, la présidente a constaté que, pour l'année 2014, il a été annoncé que la commission a siégé 4 fois alors qu'elle a siégé 6 fois. Le calcul a été effectué sur l'année civile.

#### 3. Sujets traités

---

La commission des agrégations et naturalisations a pour but de donner un préavis quant à l'octroi ou au refus de l'agrégation ou de la naturalisation auprès du Conseil communal.

La commission a traité 27 demandes en 2015.

#### 4. Décisions importantes

---

Sur les 27 demandes traitées, la commission n'a donné qu'un seul préavis négatif. En effet, les conditions d'octroi n'étaient pas remplies. A ce jour, le dossier n'a pas encore été traité par le Conseil communal.

## 5. Autres

---

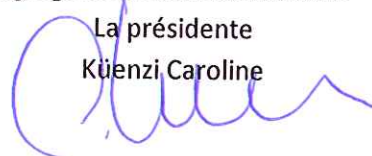
La commission a rencontré une personne en 2015 pour obtenir un complément d'information. Suite à cette rencontre, elle a rendu un préavis positif.

La commission avait donné un préavis négatif sur un dossier en 2014. L'arrêt de la cour de droit public a admis le recours de cette personne et a exigé du Conseil communal qu'il rende une décision favorable de naturalisation.

Le 24 mai 2016

Au nom de la Commission des  
agrégations et naturalisations

La présidente  
Küenzi Caroline





# COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DURABLE

## Rapport d'activités 2015

### 1. Composition

---

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Hon Filip	PLR	Président
Junod Jean-Philippe	PS	Vice-président
Lugon Alain	Les Verts	Secrétaire-rapporteur
Balmer Pierre-André	PLR	Membre
Blandenier Christian	PLR	Membre
Bueche Pierre-Alain	PLR	Membre
Cuche Frédéric	PS	Membre
Geiser Daniel	/	Membre
Studer Pierre	PS	Membre

### 2. Nombres de séances

---

5 séances

### 3. Sujets traités

---

#### 3.1. Prise de positions quant aux différentes phases d'élaboration du PDR

---

La commission a été amenée à s'exprimer sur les comptes rendus des ateliers participatifs. Elle a aussi suivi l'évolution du PDR par le biais d'explications et de documents présentés par les membres du Conseil Communal, ainsi que par le bureau Urbaplan.

### 4. Décisions importantes

---

La Commission a approuvé l'ensemble des documents qui lui ont été présentés en formulant parfois des remarques qui ont été à chaque fois intégrées dans les documents suivants.

Val-de-Ruz, le 07.06.2016

Au nom de la Commission du  
développement territorial et durable  
Le président  
Hon Filip

# COMMISSION DE POLICE DU FEU RAPPORT DE L'ANNEE 2015

## COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

### 1. COMMISSION DE POLICE DU FEU

1.1 Président: François Cuche, conseiller communal

Adresse : Sécurité, Rue Charles l'Eplattenier 1, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

Membres: voir liste des membres annexée

.....

Adresse administration communale

Sécurité, Rue Charles l'Eplattenier 1, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

Tél. 032 886 56 32

## 2. PREVENTION ET PROTECTION INCENDIE

2.1 Inspection périodique des bâtiments (y compris permis d'occupation délivrés) selon les articles 22 à 30 de la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS) du 27 juin 2012 et les articles 54 à 56 de son Règlement d'application (RALPDIENS) du 24 mars 2014.

2.1.1 Nombre de permis d'occupation délivrés : 79  
(après visite du bâtiment lors de transformations, constructions nouvelles, changements d'affectation)  
Art. 55 RALPDIENS

Nombre de contrôles en cours ou à la fin des travaux	0
Nombre de décisions données	8
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	22

Remarques :

2.1.2 Bâtiments devant être utilisés au moins une fois tous les 10 ans (visites renouvelées tous les 10 ans). Par exemple, les bâtiments d'habitation, administratifs etc.

Art. 56 lettre a RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	97
Nombre de décisions données	10
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	107

Remarques :

2.1.3 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 8 ans (visites renouvelées tous les 8 ans). Par exemple, les bâtiments d'habitation avec entreprise artisanale, etc.

Art. 56 lettre e RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	26
Nombre de décisions données	3
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	40

Remarques :

2.1.4 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 4 ans (visites renouvelées tous les 4 ans). Par exemple, les bâtiments agricoles, homes, carrosseries, hôtellerie, etc.

Art. 56 lettre b RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés 34

Nombre de décisions données 7

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 68

Remarques :

2.1.5 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 2 ans (visites renouvelées tous les 2 ans). Par exemple, les hôpitaux, industries avec risques particuliers, etc.

Art. 56 lettre c RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés 1

Nombre de décisions données 0

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 4

Remarques :

2.1.6 Bâtiments devant être visités annuellement (visites renouvelées chaque année). Par exemple, les cinémas, théâtres, constructions temporaires, etc.

Art. 56 lettre d RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés 1

Nombre de décisions données 1

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 7

Remarques :

2.1.7 Total des inspections (points 2.1.1 à 2.1.6)

Nombre de bâtiments inspectés durant l'année 159

Nombre de décisions données durant l'année 29

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 248



2.1.8 Total des bâtiments (polices) sis sur le territoire communal (chiffre donné par l'ECAP à partir du 1<sup>er</sup> janvier, Tél. 032 889 62 22) 6606

Remarques :

2.1.9 Pourcentage des inspections exécutées durant l'année par rapport au total des bâtiments (polices) 2,40 %

Remarques :

**Comme nous vous en avons déjà informés, l'augmentation de la dotation en personnel de l'administration de la sécurité à partir du 1<sup>er</sup> février 2016 permettra de pouvoir organiser plus de visites périodiques des bâtiments sis sur la Commune de Val-de-Ruz à partir de 2016.**

2.2 **Pour les communes n'utilisant pas le logiciel "Polfeu"**

Joindre une copie au présent rapport du récapitulatif des visites de l'année considérée, avec mise à jour des décisions non exécutées durant l'année écoulée, ainsi que celles non exécutées durant les années précédentes

Remarques:

Remarques générales:


Val-de-Ruz, le 4 février 2016

Commission de la police du feu :

L'administratrice:

Le chef du dicastère:

  
.....

  
.....

**IMPORTANT :**

Ce rapport sera retourné par courrier ou par courriel **avant le 31 janvier 2016** au Secteur Prévention, Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, Place de la Gare 4, Case postale, 2002 Neuchâtel, [ecap@ne.ch](mailto:ecap@ne.ch).

Nom	Prénom	Fonction	Adresse
Allisson	Emilien	Membre	Grand'Rue 36b - 2056 Dombresson
Augsburger	Laurent	Membre	Passage des Condémines 3 - 2056 Dombresson
Callias	François	Membre	Au Ruz Baron 13
Challandes	Pierre-Frédéric	Membre	Rue des Prélets 6 - 2046 Fontaines
Cuche	Pierre-Etienne	Membre	Le Côté 10 - 2058 Le Pâquier
Diacon	Olivier	Membre	Chemin de l'Orée 2 - 2056 Dombresson
Diethelm	Hans	Membre	Rue Champey 3 - 2057 Villiers
Donner	Joël	Membre	Centre du Village 5 - 2058 Le Pâquier
Emourgeon	Raphaël	Membre	Impasse des Alisiers 2 - 2053 Cernier
Etienne	Michel	Membre	Tête-de-Ran 2 - 2052 La Vue-des-Alpes
Favre	Jean-Bernard	Membre	Marronniers 4 - 2052 Fontainemelon
Feuz	Jean-Bernard	Membre	Allée des Peupliers 2a - 2056 Dombresson
Gandolfo	Simon	Membre	Passage-du-Roy 7 - 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Hadorn	Willy	Membre	Centre du village 2 - 2058 Le Pâquier
Huguenin	Patrice	Membre	Chemin des Vergers 6 - 2057 Villiers
Jacot	Claude-Alain	Membre	Chemin des Pommiers 12 - 2052 Fontainemelon
Jacot	Pierre-André	Membre	Rue de la Lessiverie 3 - 2207 Coffrane
Kaeser	Christian	Membre	Chemin des Pommiers 30 - 2052 Fontainemelon
Leuenberger	Francis	Membre	Rue de la Chapelle 17 - 2208 Les Hauts-Geneveys
Meyer	Jean-Pierre	Membre	Rue du Temple 3 - 2046 Fontaines
Nater	Thierry	Membre	Chemin de la Dîme 14 - 2207 Coffrane
Oppliger	Hervé	Membre	Le Crêt-de-Châble 7 - 2057 Villiers
Otter	André	Membre	Rue de la Côte 13 - 2052 Fontainemelon
Pessotto	César	Membre	Rue de l'Ouest 17 - 2052 Fontainemelon
Polletta	Olivier	Membre	La Jonchère 49 - 2043 Boudevilliers
Rollier	Serge	Membre	Le Putteret 1 - 2054 Les Vieux-Prés
Widmer	Jean-Paul	Membre	Route de Bayerel 6 - 2063 Engollon
Wüthrich	Christian-Marc	Membre	Sur les Roches 3 - 2058 Le Pâquier



## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### Rapport d'activités 2015

#### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Soguel André	PLR	Président
Guyot Pierre-Ivan	PS	Vice-président dès le 25 janvier 2016
Moratel David	PS	Secrétaire-rapporteur
Veuve Britta	PS	Secrétaire-rapporteur
Collioud Alain	Les Verts	Membre
Cosandier Alain	PLR	Membre
Fallet Mary-Claude	PLR	Membre
Monnier Francis	PLR	Membre
Truong Pascal	JLR	Membre

#### 2. Nombres de séances

11 séances du 10 septembre 2015 au 26 mai 2016. Le compte rendu des discussions est à consulter sur les procès-verbaux.

25 rapports ont été soumis à votre autorité. Pour chacun d'eux les questions suivantes ont été étudiées. Valeur ajoutées pour les citoyens ? L'urgence ? Capacité financière ?

#### 3. Sujets traités

##### 3.1. Rapport relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité

La CGF recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter cette demande d'augmentation de 0.7 EPT supplémentaire et l'incidence financière qui est liée.

##### 3.2. Démission de la Commune du syndicat intercommunal de l'éoréen et demande de crédit de CHF 473'172.80 compensé par un prélèvement à la réserve affectée.

Les arguments évoqués quant à la sortie du Syndicat intercommunal de l'éoréen sont pertinents à la suite de la fusion de nos communes ainsi que de la création des cercles et des cycles scolaires 1, 2 et 3.

Le rapport fait mention d'un bénéfice sur le prix élève dû au retrait du syndicat de l'éoréen. Nous regrettons de n'avoir pu obtenir une réelle comparaison du prix élève du CSVR en comparaison de celui de l'éoréen, dans lequel sont inclus, notamment, les bâtiments et leur entretien.

En ce qui concerne les élèves du cycle 3 de Montmollin, la décision liée au retrait définitif du syndicat n'est pas encore prise, différents paramètres sont encore à étudier. Toutefois, nous prenons note qu'il serait plus avantageux de s'acquitter du tarif commune non membre du syndicat.

Dans l'immédiat, l'augmentation du nombre d'élèves au CSVR aura des incidences sur le personnel socio-éducatif, administratif et responsable de l'économat.

Le crédit d'engagement de CHF 473'172.80 sera porté au compte d'exploitation et compensé par un prélèvement à la réserve affectée constituée pour les années 2013 à 2016 pour financer l'organisation et la mise en place des structures de Val-de-Ruz.

La CGF approuve, à l'unanimité des membres présents, l'arrêté proposé et vous invite à en faire de même.

### 3.3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour les travaux préliminaires en vue de la surveillance et l'assainissement de l'ancienne station d'épuration de la Rincieure.

---

Il s'agit donc, dans un premier temps, de le surveiller de près puis, dans un second temps, de le résoudre par des travaux d'assainissement et de remise en état.

Le projet d'arrêté qui nous est soumis permet au Conseil communal d'engager les travaux préliminaires à la surveillance et à l'assainissement de l'ancienne STEP. Ceux-ci seront encore entourés de nombreuses incertitudes quant à leurs résultats et à leurs conséquences.

Nous avons pris note que le Conseil communal souhaite associer notre Commission, ainsi que la Commission du développement territorial et durable, au suivi des travaux envisagés.

Il n'est pas exclu que les investigations prévues arrivent à la conclusion qu'il faudra assainir l'ancienne STEP dans les meilleurs délais pour éliminer – ou au moins réduire – les risques de contamination de la nappe phréatique. Dans de telles circonstances, le Conseil communal ne manquera pas de nous présenter une demande de crédit d'engagement.

Au vu des incertitudes et inconnues qui entourent le site de l'ancienne STEP, il n'est pas exclu de devoir prendre des mesures urgentes si des problèmes importants étaient détectés lors de l'investigation technique. Un montant maximum de CHF 100'000 est compris dans le crédit d'engagement pour des telles mesures.

Nous sommes conscients qu'il est difficile d'évaluer avec certitude la durée des travaux prévus. Les charges nettes resteraient nulles si ceux-ci devaient s'échelonner sur plusieurs exercices, vu l'utilisation de la provision.

En conclusion, il est à rappeler que le présent crédit d'engagement est limité à des travaux préliminaires ou à la mise en œuvre des mesures urgentes à court terme. Il ne couvre pas l'assainissement ni la remise en état du site. Ces deux objets devront nous être soumis dans une demande de crédit d'engagement ad hoc ultérieurement.

La CGF vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 250'000.

### 3.4. Demande d'un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016-2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal

---

D'un œil critique, nous avons remarqué que l'économie de carburant n'est pas chiffrable, ceci d'autant plus que certains véhicules seront plus grands. Ce n'est pas l'ambition d'économiser du carburant qui provoque le besoin de changement d'un véhicule professionnel ; la CGF aurait apprécié de recevoir à cette occasion un bilan de la restructuration des principaux services concernés par ce crédit-cadre. La seule annonce d'une diminution de deux véhicules ne nous explique pas vraiment la vision de l'Exécutif pour améliorer l'efficacité des services des travaux publics, des eaux et des forêts.

Aussi la CGF demande à l'Exécutif de nous présenter, pour une prochaine séance, un rapport constructif sur la réorganisation desdits services, de la même façon que celui que nous avons traité dernièrement pour les écoles.

L'Exécutif nous a informés qu'il entend poursuivre la collaboration avec des entreprises externes, tant pour le ramassage des poubelles, le déneigement ou la location de balayeuses. Les commerçants locaux seront consultés par ces achats.

La CGF approuve, à l'unanimité des membres présents, le rapport et vous invite à en faire de même

### 3.5. Achat de 2 articles cadastraux en nature forêt sur le domaine forestier de Chézard-Saint-Martin.

---

La CGF a pris connaissance du rapport sur l'objet précité avec intérêt et soutient le Conseil communal dans son projet d'agrandissement du domaine forestier de notre Commune.

Nous avons en particulier retenu :

- la qualité forestière de ces parcelles et leur bonne accessibilité ;
- la rationalisation possible du travail forestier en diminuant la parcellisation de notre patrimoine ;
- le prélèvement sur le fonds forestier de réserve de la Commune de l'entier du montant nécessaire à l'acquisition.

La CGF recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport.

### 3.6. Rapport d'information relatif à l'amélioration de l'offre en matière de transports publics.

---

Le dossier relatif à l'offre en matière de transports publics est certainement une des priorités de notre Autorité au service des citoyens de notre Commune.

En date du 16 février 2015, nous avons été informés des objectifs principaux du Conseil communal pour l'année 2016. Il était planifié d'engager un montant de l'ordre de CHF 500'000 au budget de fonctionnement étant donné que, déjà à l'époque, aucune amélioration pour 2015 n'a pu être concrétisée.

Aujourd'hui, à trois mois de l'introduction de l'horaire 2016, nous sommes au statu quo quant à l'offre des lignes de bus. En effet, aucune proposition n'a été retenue. De plus, l'offre au ¼ d'heure sur la tranche horaire 05h27 – 07h57 de la ligne 21.422 Villiers – Cernier – Neuchâtel est supprimée.

Nous souhaitons rappeler que nous avons au budget 2015 la somme de CHF 1'015'027 au titre du trafic d'agglomération.

Seule la desserte entre La Côtière et la couronne nord de Val-de-Ruz devrait être réalisée. Il faut admettre que l'accès direct à la gare de Neuchâtel est une amélioration notable.

Cependant le financement devra être assuré par notre Commune, coût pour l'année 2016 : CHF 585'557. Cette somme sera prélevée sur la réserve de réorganisation n° 2910900 du bilan (solde au 31.12.2014 : CHF 4 millions).

Comme mentionné dans le rapport, ce nouvel horaire devra être en vigueur durant au moins 3 ans.

Nous vous rendons attentifs que cette charge devra être intégrée au budget de fonctionnement pour les années 2017 et 2018, ce qui nous obligera à trouver des économies sur d'autres postes du budget afin d'équilibrer celui-ci.

Cependant, en raison de la nécessité à soutenir et développer l'offre en matière de transports publics, nous soutiendrons notre Autorité dans ses futures démarches.

### 3.7. Rapport d'information relatif aux améliorations foncières à Engollon, Savagnier et La Côtière.

---

Trois syndicats d'améliorations foncières se sont créés ces dernières années. La législation fédérale permet d'obtenir des subsides pour la réalisation de ces importants travaux d'assainissement et de remaniement.

Ils se répartissent comme suit :

- 40% la Confédération ;
- 40% le Canton ;
- 5% la Commune ;
- 15% les propriétaires fonciers de terres agricoles.

L'incidence financière de notre Commune s'articule sur deux axes :

- 5% sur l'ensemble des travaux ;
- 15% sur les biens fonciers agricoles en propriété de notre Commune pour la part communale.

Pour la part communale au financement des travaux à hauteur de 5%, un solde de CHF 387'700 reste à verser sur CHF 850'000.

En tant que propriétaire foncier, un solde de CHF 134'521 reste à verser sur CHF 463'821.

La charge annuelle totale représente CHF 73'789. Cette charge est intégrée au budget depuis 2013.

La CGF prend favorablement acte de ce rapport.

### 3.8. Information sur les subventions versées aux sociétés locales

---

Sujet traité sur demande de la CGF. La présentation nous indique la difficulté d'être équitable. Nous encourageons le Conseil communal à présenter durant l'année 2016 un règlement qui permette de

respecter le principe d'équité. Une méthodologie qui prend en compte le nombre de jeunes et l'encadrement de la société est une piste intéressante.

### 3.9. Etat d'avancement des travaux de la ferme Matile.

---

Economies trouvées grâce aux appels d'offres et mesures constructives. Travaux majoritairement effectués par des entreprises du Val-de-Ruz.

### 3.10. Règlement communal sur les finances.

---

Les points suivants ont été relevés :

- Le service des communes a refusé qu'un changement de coefficient fiscal soit soumis à la majorité qualifiée ;
- Les compétences du Conseil communal sont augmentées à la hauteur de CHF 100'000 par objet, mais avec une barrière maximale fixée à CHF 400'000 l'obligeant, en cas de dépassement, à présenter un rapport au Conseil général.
- Le Conseil communal sera désormais seul compétent en matière de transactions touchant au patrimoine financier. Le préavis de la Commission de gestion et des finances ainsi que la sanction par le Conseil d'Etat en seront les seuls garde-fous. Cette disposition est partie intégrante de la Loi sur les finances de l'Etat et des Communes, il n'est pas possible d'y déroger au niveau communal.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande d'accepter ce règlement.

### 3.11. Demande d'un crédit de CHF 99'000 pour l'octroi d'une subvention renouvelable d'une durée de trois ans au Centre Jeunesse de Val-de-Ruz, pour les années 2016 à 2018.

---

La fréquentation du Centre de jeunesse, ouvert du lundi au vendredi de 15h30 à 18h00, le mercredi de 14h00 à 18h00 ainsi que durant les vacances scolaires d'automne et de printemps, est en constante augmentation.

Les jeunes de 12 à 17 ans y trouvent un endroit accueillant à la sortie de l'école et, pour une partie d'entre eux, durant les vacances scolaires. Ce lieu convivial et structuré offre diverses activités et leur permet d'aborder différents thèmes de discussions et de préoccupations.

Nos discussions ont porté sur le bien-fondé de ce crédit d'engagement de CHF 99'000, d'une durée de trois ans, plutôt que d'allouer une subvention annuellement. Il est prévu de verser la subvention en deux tranches chaque année, après présentation du rapport d'activité et des comptes de l'année précédente.

Cette dépense sera comptabilisée au compte « Subventions aux organisations à but non lucratif » et n'a pas d'impact sur le personnel communal.

Ce partenariat répond aux objectifs du programme de législature concernant la prise en charge de la jeunesse. Nous remercions les animateurs de leur engagement.

Toutefois, nous aimerions également rappeler l'important travail bénévole qu'effectuent les sociétés locales, sportives et culturelles, auprès de la jeunesse. Nous prions donc le Conseil communal de nous

soumettre, l'année prochaine, un projet de règlement quant à l'attribution de subventions aux sociétés locales.

Au vu des éléments mentionnés et pour le bon fonctionnement de ce centre, la majorité de la Commission est favorable à la proposition du Conseil communal et vous recommande d'accepter cet arrêté.

### 3.12. Budget 2016

---

1 séance pour procéder à l'examen du budget. Celui-ci est légèrement bénéficiaire et répond ainsi à l'objectif de l'équilibre financier.

#### **Conclusion :**

Ce budget à hauteur de CHF 80'704'626 de charges et son financement augmentent la dette d'environ CHF 3,7 millions. Notre fortune diminue de moins de CHF 2 millions essentiellement par l'usage d'une partie de la réserve affectée de réorganisation.

A l'évidence, trouver l'équilibre est extrêmement difficile. Il faut se préparer à prioriser tout particulièrement les projets qui apportent une valeur ajoutée. Comme mentionné auparavant, reconsidérer l'organisation structurelle et les prestations fournies ne doit pas être un tabou.

Nous tenons à remercier le Conseil communal, les responsables des différentes lignes budgétaires et en particulier les responsables du dicastère des finances pour les efforts accomplis à boucler un budget équilibré qui, il faut le rappeler, tient compte des transferts de charges adoptés le 3 décembre dernier par le Grand Conseil.

### 3.13. Plan financier et des tâches 2017-2021

---

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour son rapport complet et détaillé. Celui-ci servira de feuille de route pour nos autorités exécutives, législatives mais également les orientations que les différents partis politiques voudront bien donner à la lecture de celui-ci.

Notre Commission est satisfaite d'avoir une vue d'ensemble qui répond aux bases légales imposées par notre règlement général, la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) ainsi que l'application du MCH2.

Les priorités du Conseil communal sont décrites de manière claire dans une poursuite de réformes prévues dans le programme de législature.

La maîtrise des dépenses demeure une priorité pour maintenir à l'équilibre notre ménage communal.

L'augmentation des effectifs du personnel évolue, proportionnellement à l'augmentation régulière du nombre d'habitants, mais surtout à l'arrivée de nombreux enfants dans nos collèges et structures d'accueil.

Sans rentrer dans les détails des chiffres qui vous sont présentés, l'équilibre des comptes pourrait difficilement être gardé dès 2017.

Une classification des comptes subissant des modifications est également décrite dans ce rapport.

Deux tableaux précisent les investissements par classification fonctionnelle et par projet.



Sans mesures drastiques, la situation de notre Commune devrait sérieusement se détériorer à partir de 2018.

La mise en œuvre du PFT dans sa présentation actuelle conduirait inévitablement à une augmentation de la dette de CHF 35 millions d'ici 2021 ainsi qu'à une diminution de la fortune de plus de CHF 14 millions.

*Les pistes des améliorations financières proposées aux chiffres 8 et suivants devraient nous permettre de faire des choix en fonction de l'évolution des reports de charges de l'Etat, de la situation économique de ces prochaines années ainsi que de l'évolution des rentrées fiscales.*

*Il faut être conscient que de nouvelles prestations demandées ou offertes à notre population ne pourront plus à l'avenir être couvertes par le même indice fiscal. Les projets de mobilité cantonale et la participation financière de notre Commune ne sont pour le moment pas connus, il en va de même de l'entretien des tronçons de routes cantonales à travers les localités qui pourrait être transférée par l'Etat.*

*En conclusion, la CGF recommande la plus grande prudence et un suivi quasi permanent de notre Conseil communal sur l'évolution de la situation et des mesures à prendre si nécessaire. Ce rapport apporte de la clairvoyance et les chemins à prendre pour les années futures.*

### 3.14. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'000 pour le remplacement de 3 véhicules pour le transport de personne du SDI Val-de-Ruz.

---

Le parc de véhicules du SDI VdR est vieillissant ; en effet, un des véhicules date de 1976. De plus, les sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz se répartissent sur trois sites opérationnels. Cela implique donc plus de déplacements sur les lieux d'interventions ou lors des modules de formation réalisés par les unités d'interventions.

La CGF est d'accord avec le Conseil communal avec l'option prise concernant la location des véhicules à l'ECAP. En effet, l'ECAP gère la procédure d'acquisition des véhicules. De plus, le taux d'intérêt appliqué par l'ECAP est pour l'instant de 0%.

Nous espérons que le Conseil communal agira de la sorte pour l'acquisition du nouveau tonne-pompe et de l'échelle pivotante en 2017 et 2018. En effet, s'il était décidé de les acheter, ces acquisitions pèseraient considérablement sur la capacité d'investissement de notre Commune.

La CGF approuve, à l'unanimité des membres présents, le rapport et vous invite à en faire de même.

### 3.15. Dissolution du syndicat d'épuration des eaux usées de Montmollin-Rochefort.

---

La CGF a examiné la proposition de l'Exécutif de dissolution du syndicat précité qui n'a plus de raison d'exister.

La CGF a pris note que ceci n'aurait pas de répercussion financière et vous demande d'accueillir ce rapport de manière favorable.

### 3.16. Rapport d'information relatif à la gestion documentaire et archivage des documents.

---

La Commission de gestion et des finances tient à souligner la qualité de ce rapport. Il est complet et très détaillé, nous permettant de bien comprendre le processus de traitement des documents introduits au

travers de la GED. Les problématiques liées au cycle de vie des documents, à la structure de classement et à l'archivage sont clairement expliquées.

Au travers de ce rapport d'information, nous pouvons nous rendre compte du gros travail de réflexion qui a été fait sur la gestion des documents électroniques. Concernant les archives disparates des anciennes communes, une solution a été trouvée pour les regrouper en un seul endroit. Ces archives définitives en version papier sont logées à Cernier dans des anciens locaux de commandement de la protection civile. Par contre, le sort des documents à garder provisoirement – des anciennes Communes et de la nouvelle Commune – n'est pas encore réglé.

A propos du coût de l'archivage, il s'est élevé à CHF 50'000 par an de 2013 à 2015. Une augmentation verra le jour dès 2016, un montant de CHF 80'000 ayant été budgétisé, comprenant notamment de nouvelles étagères pour le stockage, le traitement des anciennes archives (jusqu'à présent l'archivage définitif des dossiers papier concerne six communes) et la gestion des documents stockés de façon intermédiaire (10 ans) des anciennes et de la nouvelle Commune. Pour 2016, le montant budgétisé sera prélevé sur la réserve de réorganisation.

La CGF vous demande d'accueillir ce rapport de manière favorable.

### 3.17. Information financière sur le projet PDR-PAL

---

Le projet coûtera plus cher au final que le crédit voté, car des éléments sont venus se greffer, entre autre de nouvelles exigences du canton. Pour une majorité de la commission nous sommes arrivés au bout du processus participatif, il s'agit maintenant de prendre des décisions.

### 3.18. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'600'000 pour la réfection de la rue de l'Epervier à Cernier.

---

Dans un premier temps, nous avons débattu de l'utilité de nous pencher sur des détails techniques ou de nous en tenir aux seuls paramètres financiers. Il ressort de cette discussion qu'il est important pour nous de "savoir où vont nos sous".

La réfection de la rue de l'Epervier permettra, outre d'en faire une artère digne du siège de notre administration, de poser les canalisations du CAD, de remplacer les canalisations d'eau potable, de terminer le séparatif, d'aménager une bande cyclable et d'améliorer l'éclairage public.

L'aménagement de la bande cyclable entraînera une diminution du nombre de places de parc. Nous nous sommes également posé la question de la fréquence d'utilisation de cette bande, par les adeptes des achats en triporteur ou des cyclotouristes pressés de rentrer chez eux.

La dépense brute est de CHF 1'600'000. Les subventions attendues et le prélèvement sur la taxe d'équipement permettra de ramener l'investissement à CHF 1'111'500.

La charge annuelle totale du compte d'exploitation se monte à CHF 43'200. Ce qui représente 0.09 point d'impôt.

Au vu de ce qui précède, la CGF, à l'unanimité des membres présents, vous recommande l'adoption de cette demande de crédit.

### 3.19. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour la création d'un trottoir à la rue des Forgerons à Savagnier

---

En 2012, lors de la réfection de la chaussée de la route cantonale rue des Ochettes, la Commune de Savagnier a réalisé la 1<sup>ère</sup> étape du trottoir, dans le but de relier cette partie du village au collège.

L'annonce de la réfection de la route cantonale rue des Forgerons permet de poursuivre la 2<sup>ème</sup> étape de la construction du trottoir côté nord de la route et ainsi de finaliser l'accès au collège.

Cet investissement de CHF 170'000 représente une charge annuelle du compte d'exploitation de CHF 6'800.

Il est judicieux de profiter de ces travaux cantonaux pour améliorer la sécurité piétonnière du village de Savagnier et de répondre, par la même, à la demande de ses habitants.

La CGF est donc favorable à ce crédit d'engagement et vous recommande de bien vouloir l'accepter.

### 3.20. Demande d'un crédit cadre de CHF 2'850'000 sur cinq ans (2016-2020) pour l'entretien du réseau routier communal.

---

Le regroupement des travaux dans certains villages est destiné à limiter les frais d'installation de chantier et d'études. Beaucoup de routes exigent une réfection dans pratiquement tous les villages. Toutefois, il n'est pas possible de tout réaliser lors de cette première étape.

Nous avons pris note que le choix de ces priorités a été effectué tant par le Conseil communal que par les collaborateurs et le mandataire.

Le prélèvement de CHF 250'000 provient chaque année de taxes de desserte.

La CGF a été étonnée de la nécessité de refaire, par exemple, le secteur agricole du chemin des Venelles situé à l'est de Villiers [rapport pages 25-26], ceci pour 450 mètres de route représentant une somme de CHF 162'000. Cette route est certes en très mauvais état, mais son utilisation n'est pas vraiment primordiale.

La CGF, à l'unanimité des membres présents, a accepté ce crédit-cadre et vous invite à en faire de même.

### 3.21. Demande d'un crédit-cadre de CHF 500'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2016.

---

Dans les grandes lignes, le crédit-cadre pour l'eau permettra de :

- réfectionner une des cuves du réservoir du Pâquier (qui pour votre information a déjà été rénovée, il y a quelques années seulement) ;
- remplacer des tronçons de conduites qui ont présentés plusieurs fuites ;
- réaliser quelques travaux en fonction des circonstances.

Le crédit-cadre 2016 pour l'assainissement permettra, entre autre :

- de remplacer des tronçons de collecteurs connus pour des fuites ;
- de corriger certaines connections étant relevées fautives ou obstruées ;

- de remplacer ou mettre à niveau les grilles, regards ou autres dépotoirs ;
- de réaliser quelques travaux en fonction des circonstances.

La CGF propose de voter ce crédit-cadre à la majorité qualifiée et non pas à la majorité simple. En effet, dans le règlement, les crédits de plus de CHF 1 million doivent être votés à la majorité qualifiée.

La CGF à l'unanimité des membres présents a accepté ce crédit-cadre et vous invite à en faire de même.

### 3.22. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'100'000 pour la construction de quatre salles de classe aux Geneveys-sur-Coffrane.

---

La CGF a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit. Nous avons été surpris par l'augmentation importante de celui-ci par rapport aux propositions de construire des classes avec des éléments modulaires. Les normes imposées par le canton, particulièrement en matière de minergie P, nous obligent à construire de manière traditionnelle. Le projet prévoit un agrandissement de quatre classes au-dessus du préau couvert.

Tous les renseignements demandés par la CGF ont trouvé des réponses précises et adaptées, soit par le Conseil communal soit par notre architecte communal M. Stephan Bernauer. Tout sera mis en œuvre pour travailler avec du bois et les artisans de la région pour le second œuvre.

La CGF souhaite que l'on intègre des panneaux photovoltaïques en toiture sur la partie nouvellement aménagée. La CGF accepte ce crédit nécessaire au bon fonctionnement de nos écoles.

### 3.23. Demande d'ouverture de 12 places d'accueil parascolaire et de 10 places de table de midi au Côtillon, destinés à l'accueil des enfants de Savagnier.

---

Les places d'accueil parascolaire sur le territoire du CSVR atteignent en moyenne les 15% minimum requis par la LAE (Loi sur l'Accueil des Enfants). Cependant certains villages ne bénéficient d'aucune structure d'accueil, ce qui est le cas pour Savagnier.

L'enquête de besoins réalisée à Savagnier durant l'automne 2015 démontre que la demande est bien présente, puisque celle-ci oscille selon les jours de la semaine entre 24 et 49 enfants à midi et entre 16 à 40 l'après-midi.

Le manque de locaux communaux à Savagnier a poussé le Conseil communal à étudier d'autres possibilités pour accueillir les élèves de ce village. Une solution a été trouvée à Vilars où une structure d'accueil existe déjà. Les places seront donc augmentées et une navette avec transporteur privé sera mise en place depuis Savagnier. Les coûts pour cette mise en œuvre s'élèvent à CHF 20'000 pour l'aménagement des locaux et environ CHF 25'500 de charges nettes durables seront à prendre en compte.

La CGF, à l'unanimité des membres présents, soutient ce projet d'augmentation des places d'accueil parascolaire.

### 3.24. Analyse des coûts des déchets organiques

---

Sujet traité sur demande de la CGF. En effet, le coût annuel pour cette prestation est important. Nous sommes d'avis qu'il s'agit de trouver des pistes pour réduire le coût de fonctionnement sans pour autant

réduire la prestation. Nous allons solliciter le Conseil communal afin qu'il analyse le potentiel d'économie et valorisation à réaliser.

### 3.25. Demande d'un crédit-cadre de CHF 948'000 sur quatre ans (2016-2019) pour le raccordement des bâtiments communaux au CAD, à l'assainissement et à l'entretien lourd des installations de chauffage.

---

Les travaux à réaliser sont de différentes natures :

- assainissement d'installations existantes : CHF 360000,
- modifications d'installations en relation avec l'introduction du CAD dans les bâtiments : CHF 417000,
- réparations d'installations : CHF 171000.

Le coût de raccordement au CAD des bâtiments communaux est très important, mais il permettra d'économiser 546 tonnes de CO<sub>2</sub>/année. La CGF demande au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour réutiliser les chaudières récentes supprimées sur le tracé du nouveau CAD de Fontainemelon.

La CGF accepte à l'unanimité la demande de crédit cadre vous invite à en faire de même.

### 3.26. Règlement sur les eaux.

---

La Commission de gestion et des finances a lu attentivement le rapport et le règlement sur les eaux. Nous saluons le travail qui a été effectué pour ce nouveau règlement communal qui couvre les différents domaines en relation avec les eaux.

Cette fois, la CGF a eu la tâche facile car l'eau potable ainsi que l'assainissement sont des secteurs autoporteurs, c'est-à-dire que les recettes doivent égaler les dépenses. De ce fait, à chaque bouclage annuel, le montant nécessaire pour équilibrer les comptes d'eau potable et ceux de l'assainissement est prélevé ou versé dans le fonds correspondant. De plus ces secteurs autoporteurs sont contrôlés par le Conseil d'Etat qui contraint la commune à prendre des mesures en cas de déficit.

La commission à l'unanimité de ses membres vous recommande d'accepter ce règlement.

### 3.27. Demande de création d'un poste d'éducateur/trice au sein du CSVR.

---

Nous avons pris note de l'orientation nouvelle prise par notre école en lien avec d'une part, les missions globales qui lui sont attribuées par le politique en intégrant des tâches d'éducation en parallèle aux tâches d'instruction et, d'autre part, l'accord-cadre sur la pédagogie spécialisée qui demande à l'école une intégration, voire inclusion, des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP dans le texte).

Afin de permettre cette inclusion d'enfants BEP, le choix de notre cercle scolaire s'est porté sur l'engagement d'éducateur-trice pour assurer leur prise en charge sans péjorer les mesures de soutien pédagogique adressées aux élèves en difficultés passagères.

La commission est donc favorable à cette demande dont le coût annuel est évalué à environ Frs 86'000 en se permettant toutefois quelques remarques :

- Nous constatons que ce changement de « politique » scolaire provoque finalement un report de charges de l'assurance invalidité (AI) et du canton par son office de l'enseignement spécialisé (OES) qui prenaient précédemment en charge le placement de ces enfants BEP vers la commune qui doit maintenant en assumer seule les coûts.
- Il n'est pas dit dans le rapport ce que deviendront ces enfants bénéficiant de cet accompagnement lorsqu'ils arriveront au cycle 2 puis au cycle 3. Devons-nous nous attendre à de nouvelles demandes de création de postes ces prochaines années pour assurer ce suivi ?
- Cette création de poste est annoncée comme durable. Nous pensons cependant qu'il serait souhaitable d'en évaluer sa pertinence dans une année ou deux, tout en restant attentif à d'autres mesures qui pourraient être proposées par l'office de l'enseignement spécialisé (OES).
- Une demande de partage des coûts devrait être faite auprès de l'AI et de l'OES.

La CGF accepte à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'éducateur-trice et vous demande d'en faire de même.

### 3.28. Outil(s) de maîtrise du budget

---

Sujet traité sur demande de la CGF. Les outils sont performants, chaque mois les comptes d'exploitation et d'investissements sont passés en revue. Il y a encore du travail à faire pour maîtriser les investissements.

### 3.29. Demande de crédit de CHF 520'000 pour la mise en œuvre de mesures du PGEE de Savagnier dans le cadre des travaux d'améliorations foncières.

---

La Commission de gestion et des finances a bien pris connaissance du rapport du Conseil communal. Nous remercions ses auteurs pour la qualité de rédaction et les tableaux explicatifs qui nous ont permis de bien saisir les enjeux.

Il faut cependant relever que nous sommes devant le fait accompli étant donné que les travaux sont terminés.

Nous approuvons le fait que des mesures du Plan Général d'Evacuation des Eaux établi en 2002 aient pu être prises en compte par les travaux d'améliorations foncières qui se sont terminés en 2015, ce qui selon le rapport a tout de même permis de réaliser des économies substantielles dans le futur.

Les travaux ainsi concrétisés devraient éviter le risque d'inondation dans cette zone.

En regard du résultat obtenu par l'ensemble de ces démarches, notre commission vous propose d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 520'000 qui est déjà comptabilisé dans les comptes 2015. Nous y sommes favorables étant donné que cet investissement non budgété ne fera pas dépasser l'enveloppe globale des investissements 2015.

La CGF accepte la demande d'un crédit d'engagement et vous invite à en faire de même.

### 3.30. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 480'000 pour l'extension d'une salle de classe au collège de Dombresson.

---

La construction de cette classe modulaire est prévue pour remplacer celle occupée à l'étage de la Bayarda. Ce crédit, dans la mesure où le financement de celui-ci peut être compensé n'a pas suscité de grandes interrogations.

La discussion a porté particulièrement sur le choix de l'emplacement. Le terrain situé en zone d'utilité publique se trouve dans la zone d'ancienne localité. Une dérogation doit être demandée pour l'alignement de ce bâtiment. Bien que prévu de manière provisoire, aucunes garanties de déplacement dans la durée ne peuvent être données. Le risque de recours par des citoyens de Dombresson est évident, tant l'atteinte au cachet de cette zone, au dégagement au centre du village ainsi que de l'unité des bâtiments construits aux alentours ne fait de loin pas l'unanimité. Nous souhaitons que l'emplacement au sud de la salle de sport soit privilégié, ce qui ne devrait pas poser de grands problèmes supplémentaires.

La CGF accepte le crédit dans la mesure où il est tenu compte des remarques sur l'emplacement et vous invite à en faire de même.

### 3.31. Comptes 2015

---

Rapport en phase d'élaboration.

Résultats positifs qui de plus tient compte d'un apport de CHF 580'000 à la réserve de recapitalisation de prévoyance.ne et des provisions à court terme pour un montant de CHF 221'627.

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1. Rien à signaler

---

Nous n'avons pas eu besoin de prendre de décisions dans l'urgence. Nous sommes très satisfait que les thèmes amenés par notre commission ont été traités où le seront cette année encore.

## 5. Autres

---

Notre demande d'obtenir une salle accessible de manière autonome a été résolue. La tenue de nos séances avec le Conseil communal et les administrateurs du service financier s'est déroulée de manière très constructive. Notre nouveau chef des finances Monsieur Cédric Cuanillon nous a surpris par sa rapide connaissance et maîtrise des dossiers. Remerciements particulier aux administrateurs Messieurs Brahier et Bucher pour la qualité des procès-verbaux.

Fontainemelon, le 24 mai 2016

Au nom de la Commission de gestion et  
des finances  
Le président  
Soguel André



## COMMISSION DES RÈGLEMENTS

### Rapport d'activités 2015

*Un rapport d'activités portant jusqu'à juin 2015 a été présenté au Conseil général du 29 juin 2015. Le présent rapport couvre donc l'activité du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015.*

#### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Villat Jan	JLR	Président
Bourquard Froidevaux Anne	PS	Vice-présidente
Tschopp Roby	Les Verts	Secrétaire-rapporteur
Béguin Mettraux Marie-Laure	PLR	Membre
Cuche Frédéric	PS	Membre
Ducommun Stéphane	PLR	Membre
Martinez Vincent	PDC	Membre
Oppliger Hervé	PLR	Membre
Romerio Isabelle	PS	Membre

#### 2. Nombres de séances

Notre commission s'est réunie à trois reprises : le 26 août et les 10-11 novembre 2015.

#### 3. Sujets traités

##### 3.1. Règlement de discipline du CSVR : modification

Notre commission a préavisé favorablement une reformulation des voies de recours, afin que la première instance reste au niveau communal. La formulation actuelle visait déjà ce but mais n'était pas admise par le DEF.

##### 3.2. Règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz ainsi que de la police du feu régionale : modification

Notre commission a préavisé favorablement, mais avec regrets, la suppression de la notion de « corps de volontaires » non-sanctionnée par le Conseil d'État.



### 3.3. Élection explicite du Conseil communal : traitement du postulat

---

Notre commission a été saisie du traitement du postulat PO15.002 exigeant l'élection explicite du Conseil communal. Deux variantes ont été proposées au Conseil général, variantes assorties d'un préavis réservé de notre commission qui jugeait le statu quo satisfaisant.

Le Conseil général a fait preuve de la même réserve en rejetant les propositions et en classant le postulat PO15.002.

### 3.4. Règlement sur les eaux : nouveau règlement

---

Notre commission a été saisie du premier projet de règlement sur les eaux et y a apporté quelques modifications. Elle a également regretté certains aspects très technocratiques voire trop autoritaires à ses yeux.

Notons que ce premier projet n'a finalement pas été présenté au Conseil général.

### 3.5. Règlement sur les finances : nouveau règlement

---

Notre commission a été saisie du nouveau règlement sur les finances et a proposé quelques reformulations. Elle a particulièrement regretté que le Conseil général perde voix au chapitre en matière d'aliénation du patrimoine financier, mais n'a pu que constater l'évolution du droit supérieur en la matière.

### 3.6. Règlement général : nouvelle mouture

---

Notre commission a préavisé favorablement de nombreuses corrections mineures dans le règlement général. Au vu du nombre de changements, cela a finalement conduit à une nouvelle mouture du règlement en question.

Val-de-Ruz, le 8 mai 2016

Au nom de la Commission des  
règlements  
Le président  
Villat Jan

## RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE SALUBRITE PUBLIQUE ET LA POLICE SANITAIRE

### Composition du bureau de la commission pour 2015

Président: Cuche François

Vice-président :Bridy Claude

Secrétaire: Senn Cédric

Nombre de séances de la commission: 1

### Questions examinées par la commission au cours de l'année

**1. Eaux usées** – Avez-vous signalé au service communal ou cantonal compétent des anomalies constatées? oui  non

Si oui, lesquelles?

Êtes-vous intervenus directement? oui  non

Si oui, indiquez les motifs de l'intervention:

**2. Eaux superficielles, souterraines** – Avez-vous signalé au service compétent des anomalies constatées? oui  non

Si oui, lesquelles?

**3. Eaux de boisson dans les immeubles non reliés au réseau public de distribution** – Avez-vous répertorié les distributions d'eaux à des tiers ne provenant pas d'un réseau public? oui  non

Si oui, avez-vous dû signaler des cas de non respect au service concerné?

oui  non

Remarques éventuelles:

**4. Déchets générés par les animaux, cadavres** – Avez-vous signalé au service vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales? oui  non

Si oui, lesquels?

**5. Déchets ménagers, industriels, d'artisanat, de chantier, agricoles** – Avez-vous signalé à l'autorité communale des amoncellements de matériaux aux abords des immeubles et endroits non autorisés? oui  non

Avez vous donné directement des ordres: oui  non

Si oui, lesquels?

**6. Lieux de détention et d'élevage d'animaux** – Avez-vous signalé au vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales en matière de détention, d'élevage, de transport et de commerce d'animaux? oui  non

Avez-vous donné directement des ordres: oui  non

Si oui, lesquels?

**7. Animaux et insectes nuisibles, parasites, locaux ou objets nécessitant des opérations de désinfection ou de désinfestation** – votre commune dispose-t-elle d'un désinfecteur officiel?

oui  non

Si oui, à combien de reprises est-il intervenu en cours d'année?

Énumérez les causes principales des interventions:

Si vous ne disposez pas d'un désinfecteur officiel, à qui adressez-vous les demandes de désinfection et de désinfestation qui vous sont adressées? aux entreprises en activité sur le canton

**8. Cimetière** – Avez-vous contrôlé le bon état d'entretien du cimetière, de même que de tous les bâtiments s'y trouvant?

oui  non

Êtes-vous intervenus?

oui  non

Si oui, énumérez les raisons

**9. Nuisances industrielles** – Des nuisances provoquées par des ateliers ou activités à l'intérieur même des immeubles d'affectation mixte vous ont-elles été signalées?

oui  non

Si oui, précisez lesquelles:

**10 Écoles** – Avez-vous visité les locaux sanitaires et réservés aux sports notamment?

oui  non

Avez-vous fait des remarques particulières?

oui  non

Si oui, précisez lesquelles:

**11. Homes, pensions** – Le service de la santé publique visite périodiquement toutes les institutions de santé. Des problèmes ont-ils néanmoins été portés à votre connaissance?

oui  non

Si oui, précisez lesquels ainsi que le nom de l'institution:

**12. Établissements publics et locaux commerciaux** – votre commune dispose-t-elle de tels établissements sur son territoire?

oui  non

Si oui, avez-vous effectué des contrôles relatifs à leur bon état d'entretien, notamment des locaux sanitaires?

oui  non

Si vous avez donné des ordres particuliers, précisez lesquels:

**13. Établissements d'abatage** – votre commune dispose-t-elle d'une telle structure?

oui  non

Si oui, avez-vous des problèmes particuliers à signaler?

**14. WC publics** – votre commune dispose-t-elle de WC publics?

oui  non

Si oui, un contrôle régulier est-il effectué?

oui  non

Remarques éventuelles:

**15. Ateliers et établissements industriels** – de telles structures existent-elles sur le territoire de votre commune?

oui  non

Si oui, avez-vous dû intervenir en cours d'année: oui  non

Remarques éventuelles:

**16. Emplacements destinés aux sports, aux bains et aux soins corporels – avez-vous effectué une surveillance de l'hygiène en ce qui concerne les installations suivantes?**

- Piscines oui  non
- Salons de coiffure oui  non
- Fitness et saunas oui  non
- Salons de massage oui  non
- Locaux réservés aux solariums oui  non
- Salons de tatouage et de piercing oui  non

Des remarques ont-elles été notifiées aux exploitants de ces structures et si oui, lesquelles? non

**17. Immeubles, habitations et ateliers – Des ordres sanitaires ont-ils été donnés en ce qui concerne la salubrité des habitations et de leurs abords?** oui  non

Si oui, précisez le détail des interventions (si besoin sur une liste séparée):

1. Fontainemelon, cave insalubre
- 2.
- 3.
- 4.

**18. Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement – Avez-vous signalé au service de la consommation ou au service de l'inspection et de la santé au travail un ou plusieurs cas d'entreposage non conforme de substances toxiques?** oui  non

Remarques

**19. Nuisances sonores et rayons laser lors de manifestations – Avez-vous signalé des cas de nuisance au service compétent ou à la police cantonale?** oui  non

Remarques éventuelles:

**20. Prévention des intoxications par les cueillettes privées non commercialisées de champignons – Êtes-vous en mesure d'orienter la population sur la mise à disposition d'un contrôle des champignons?** oui  non

Remarques éventuelles:

**21. Aération, isolation thermique et phonique, chauffage et confort climatique des appartements et locaux – Procédez-vous, avec la police des constructions ou la commission d'urbanisme au contrôle régulier des bonnes conditions de l'habitat (chauffage, humidité, etc.)?**

oui  non

Avez-vous donné des ordres sanitaires en cours d'année?

oui  non

Si oui, donnez le détail des interventions:

1. Dombresson, moisissures

- 2.
- 3.
- 4.

**22. Hygiène et risques liés à la pollution intérieure** – Avez-vous dû intervenir en cours d'année en ce qui concerne des problèmes d'isolation thermique des habitations?

oui

non

Si oui, donnez le détail des interventions:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Au nom de la commission de salubrité publique

Le président



Le secrétaire



**Note:** Un exemplaire de ce rapport doit être adressé au Service de la santé publique, Rue Pourtalès 2, 2000 Neuchâtel et au Conseil communal



**SALUBRITE PUBLIQUE - ANNEE 2015**

Date demande	N° TH	Adresse	Objet visité	Propriétaire(s)	Locataire(s)	Raison de la visite	En TTT	Visite effectuée	Ordre sanitaire	Terminé
20.02.2015	177539		Appartement			Problème d'humidité plafond cuisine et problème chauffage				X
29.04.2015	188328		Chambres d'hôtes			Etabl. Public		12.05.2015		X
29.04.2015	188332		Hôtel			Etabl. Public		12.05.2015		X
06.05.2015	193296		Hôtel			Etabl. Public		11.07.2015		X
26.05.2015	193310		Hôtel			Etabl. Public		Visite annulée		A reprendre selon demande SCAV
26.05.2015	193312		B & B			Etabl. Public	X	Visite annulée		plus de chambre d'hôtes
30.09.2015	2010170		Appartement et cave			Déchets et odeurs nauséabondes dans les locaux communs	X	26.10.2015	Oui	X



# COMMISSION DE SÉCURITÉ

## Rapport d'activités 2015

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Oppliger Hervé	PLR	Président
Ammann Tschopp Christine	Les Verts	Vice-présidente
Senn Cédric	PS	Secrétaire-rapporteur
Etienne Michel	/	Membre
Masini Christian	PLR	Membre
Moratel David	PS	Membre
Ruchti Johnny	PLR	Membre

### 2. Nombres de séances

4 séances depuis le dernier rapport.

### 3. Sujets traités

#### 3.1. Sécurité publique

Les premières expériences de collaboration avec le SDP de la Chaux-de-Fonds sont prometteuses, notamment pour ce qui est des mesures hivernales. Des réclamations ont été formulées par certaines personnes lorsque « peu de neige » était tombée et que des contraventions ont été posées. La voirie est satisfaite. Le quota d'heure prévu n'a pas totalement été utilisé.

Par ailleurs, lorsque des conducteurs assistent à la mise de contravention la situation peut parfois dégénérer. Globalement la collaboration avec le SDP de la Chaux-de-fonds peut être considéré comme bonne.

#### 3.2. Gens du voyage

Les ponts et chaussées, la police et la Commune de Val-de-Ruz ont pu s'exprimer sur l'expérience menée en 2015. L'état dans lequel les gens du voyage ont laissé lieux après leur départ était catastrophique. De nombreuses heures ont été nécessaires à la voirie pour effectuer une remise en état des lieux. Certains individus ont même fait des feux avec du bois volé ! Leur présence ne sera plus tolérée à l'avenir. Les gens du voyage d'origine Suisse font exception.

---

### 3.3. Contrat de prestation avec la commune de Valangin

---

Un contrat de prestation a été signé avec la commune de Valangin qui est intégrée dans la région SDI du Val-de-Ruz. Ce contrat sera effectif même en cas de fusion de Valangin avec Neuchâtel.

---

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1. Service d'engagement au service de la collectivité

---

La section d'engagement au service de la collectivité que nous nous proposons de créer a été mal perçue par l'ECAP notamment car ils n'avaient pas envie de mettre un pied dans un système où il pourrait être conduit à contribuer financièrement à son fonctionnement. Ce point de notre règlement n'a pas été accepté par le service des communes. Ce service a tout de même été créé et son règlement accepté en vue d'être soumis au CG pour approbation. Le financement de ce service sera assumé par la Commune de Val-de-Ruz.

### 4.2. Crédit d'engagement pour l'acquisition de véhicules pour le SDI

---

Une demande de crédit d'engagement de CHF 105'000 pour le renouvellement de trois véhicules de transport de personnes au sein du SDI de Val-de-Ruz a été acceptée et transmis au CG pour décision.

### 4.3. Augmentation de la dotation en personnel

---

L'augmentation de la dotation en personnel de 0,7 EPT de l'unité administrative de la sécurité est acceptée et transmise au CG pour décision.

---

## 5. Autres

---

L'Etat a communiqué l'information que le bâtiment de la Clef des Champs à Tête de Ran serait loué pour l'accueil de réfugiés sur le long terme. Il indique également que le centre d'accueil des Gollières sera fermé définitivement. Le Conseil communal n'a pas été partie prenante de ces décisions. Une séance d'information a été organisée pour informer les riverains des tenants et aboutissent de cette décision.

Val-de-Ruz, le 23 mai 2016

Au nom de la Commission de sécurité  
Le président  
Oppliger Hervé





# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (CES)

## Rapport d'activités 2015

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Canonica Daniel	/	Président
Martinez Vincent	PDC	Vice-président
Balmer Valérie	/	Membre
Beljean Favre Joanie	/	Membre
Benichhou Martine	/	Membre
Bleuer Katharina	/	Membre
Charrière Sylvie	/	Membre
Corciulo Pier Paolo	/	Membre
Coucet Frances	/	Membre
Debrot Marylin	/	Membre
Delacou Karine	/	Membre
Ducommun Jérôme	/	Membre
Ducommun Viviane	/	Membre
Favre Isabelle	/	Membre
Geiser Claudine	PLR	Membre
Haussener Christelle	/	Membre
Herzog Valérie	/	Bureau
Jaccoud Cédric	/	Membre
Krebs Etienne	/	Membre
Macheret Dubey Anne	/	Membre
Mamin Stéphanie	/	Membre
Mehic Sabrina	/	Membre
Meier Corinne	/	Membre
Muharemovic Eldin	/	Membre
Pellissier Anne-Christine	CC	Bureau
Picchi Stefania	/	Bureau
Sourget Fabrice	/	Bureau
Tanner Florence	/	Membre
Torrecillas Laetitia	/	Membre
Vadi Claudia	/	Membre
Vauthier Thierry	/	Membre
Veuve Britta	PS	Membre
Wenger Röthlisberger Sara	/	Membre

## 2. Nombres de séances

---

Le CES s'est réuni à quatre reprises en 2015: les 17 mars, 2 juin, 29 septembre et 11 novembre.

## 3. Sujets traités

---

### 3.1. Projet de réorganisation des transports scolaires

---

Présentation de M. Pirrone, directeur du RUN en 2014. Consultation des membres du CES.

Il s'agit aussi de regroupement d'élèves aux différents cycles et de changements d'horaires de cours avec influence sur la pause de midi. Diverses craintes sont exprimées. Le CES pense que la crainte du changement doit être prise en compte et qu'il est nécessaire de se doter de moyens de communication efficaces si l'on veut obtenir une bonne compréhension des parents des élèves.

Mme Péliissier informe le CES des discussions que le rapport au Conseil général a suscité.

Différents membres du CES regrettent le manque de communication avec la population.

### 3.2. Rénovation des filières

---

Présentation du projet par M. Etienne Krebs.

### 3.3. Commission de la sécurité

---

Les mesures et réflexions prises au niveau de la sécurité autour des collèges sont les suivantes :

- mise en place de patrouilleurs passages piétons à Dombresson avant l'école ;
- Sécurité sur le chemin de l'école : situation des Hauts-Geneveys. Etude, présentation et mesures.
- Catalogue de problèmes de sécurité par collège et village, avec description, photos et propositions.

### 3.4. Commission du parascolaire

---

Mme Pellissier nous tient informé de l'évolution du parascolaire au Val-de-Ruz. Les quotas requis par la loi sont appliqués. Mais toutes les demandes ne sont de loin pas couvertes. Des initiatives telles que "Viens Croquer" de l'association APE de Cernier sont mentionnées.

Les élèves de 8<sup>e</sup> sont trop grands pour les structures d'accueil, ils ne sont accueillis que s'il y a trop de places. Il n'y a pas d'offre concrète pour eux. Ils sont souvent livrés à eux-mêmes, surtout si les parents ne peuvent pas s'en occuper durant la journée.

La commission du parascolaire ne siège plus, car sa force de proposition est totalement limitée dans ce domaine.

### 3.5. Commission sportive

---

La commission représentée par J. Ducommun est très active. Le défi de "la Suisse bouge" est un plein succès : meilleure commune de Suisse Romande ! Plusieurs tournois et entraînements ont été organisés avec l'aide d'enseignants.

### 3.6. Commission élection et nouveaux règlements

---

Suite à divers avis de membres du CES, le bureau du CES est mandaté pour clarifier le fonctionnement du CES, spécialement les points concernant son rôle consultatif ainsi que la représentation des parents d'élèves et le système d'élection.

Le bureau est mandaté pour présenter deux propositions : l'une sur un modèle d'élections par collège de village et l'autre par cycle.

Une variante "comité d'école" basée sur le règlement du Val-de-Traves est combattue par M. Sourget Mme Pellissier, arguments à l'appui. Cette variante est abandonnée.

La représentation par cycle a plus de succès et le bureau va l'approfondir.

L'assemblée annuelle prévue par village est abandonnée, suite au manque d'intérêt. La forme doit être revue.

### 3.7. Communication de la direction

---

Retour de la direction sur tous les points essentiels traités.

**Rentrée scolaire** : F. Sourget informe sur les retours positifs concernant la signalétique qui avait été mise en place à la demande du CES dans les **collèges primaires** pour que les parents puissent se retrouver et les **petits livrets des enseignant(es)** pour les futurs 1<sup>ère</sup> année, les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ainsi que les parents.

Des membres du CES soulignent que les **8<sup>e</sup> harmos décentralisés** ne sont pas systématiquement intégrés aux activités des collèges. M. Sourget en a expliqué les raisons.

**Etudes surveillées** : l'offre est généreuse mais ne peut satisfaire toute la demande en raison des différents impondérables : locaux, personnel, horaires de fin de cours différents selon la classe.

Les horaires de la **bibliothèque de la Fontenelle** ont changé ; l'heure d'ouverture est maintenant 13h au lieu de 13h30. Pour les élèves de 8e année des différents collèges du Val-de-Ruz et de manière générale pour le 2e cycle, l'offre n'a pas été adaptée.

### 3.8. Communication du dicastère

---

Retour du dicastère sur tous les points essentiels traités.

Installation de **Casiers** pour le cycle 3 au Collège de la Fontenelle.

**Projet « Graine de chercheur »** : 7 à 8 classes du Val-de-Ruz étaient présentes à Evologia pour la présentation des travaux faits en cours d'année.

Présentation du **concept d'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers**.

### 3.9. Communication des enseignants

---

Changement pour les enseignants suite à la rénovation des filières.

### 3.10. Divers

---

Le **tournus** des membres est significatif. Toutes les places de membres ne sont pas (re-)pourvues. Les raisons sont diverses (déménagements, problèmes de disponibilités, etc.)

**Secret de fonction** : Le rôle des membres de tenir le secret sur des thèmes précis et leur rôle de relais aux parents est discuté lors de plusieurs séances. Il est relevé qu'il ne s'agit pas d'une incompatibilité avec les statuts dudit conseil mais d'une difficulté à ne pas pouvoir communiquer les informations reçues avant qu'elles ne soient rendues publiques officiellement.

Des membres du CES soulignent que les **8<sup>e</sup> harmos décentralisés** ne sont pas systématiquement intégrés aux activités des collèges. M. Sourget en a expliqué les raisons.

Plusieurs mails et discussions liées aux **fêtes de fin d'année** ont été rapportées au CES. Le CES a décidé de ne plus traiter ce sujet dans ce cadre. Les protagonistes tels que enseignants, direction, associations et dicastère (et éventuellement parents d'élèves) doivent gérer l'organisation des fêtes de fin d'année entre eux.

Le **projet « Jeunes talents »** permet aux étudiants de mettre en valeur des compétences scolaires ou extrascolaires : le spectacle a eu lieu le 19 mars 2015Le.

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1. Règlements

---

Le bureau du CES est mandaté par les membres du CES pour proposer des changements de règlements du CES et du CSVR concernant l'organisation du CES. Ces propositions sont déposées auprès de Mme Pellissier.

## 5. Autres

---

Suite à la démission de M. Garcia en novembre 2014, le CES a élu M. Daniel Canonica **président** du CES lors de la séance du 17.03.2015. Mme Valérie Herzog est élue en tant que **membre du bureau** du CES lors de cette même séance. Mme Sylvie Regli-Greub a donné sa démission en septembre 2015 et n'est à ce jour pas remplacée.

Le 26 mai 2015

Au nom du Conseil d'établissement  
scolaire  
Le président  
Canonica Daniel



# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SCOLAIRE DE LA CÔTE

## Rapport d'activités 2015

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Cerini Claudio	PS	Membre
Chopard Corinne	/	Membre
Pellissier Anne-Christine	CC	Membre

### 2. Nombres de séances

3 séances (11 février 2015, 2 septembre 2015 et 25 novembre 2015)

### 3. Sujets traités

#### 3.1.1 ACF Graff

Une dizaine d'élèves de 9e et 10e année ont réalisé une fresque sur un mur du collège, avec l'artiste M. Elzingre, alias Wilo. L'inauguration avec la presse a eu lieu hier mardi. Sur la RTS (émission Couleurs Locales), Canal Alpha, dans le Courrier Neuchâtelois et sur les ondes RTN, il y a eu des reportages et des articles. Les liens seront mis sur notre site Internet <http://www.eoren.ch/centre-de-la-cote/animation/acf-graff/>.

#### 3.1.2 café des parents

Un "café des parents" pourrait être créé plusieurs fois par année, avec des thèmes bien précis, en faisant intervenir des professionnels. Ceci permettrait un échange et permettre aux parents de poser des questions plutôt que de donner trop d'information.

Par établissement ? Tous les 3 ou 6 mois ? Mieux vaut commencer petit pour grandir. A suivre !

#### 3.2. Action prévention : le smartphone

Lors des séances des parents futurs 4e année chaque mois de février, présentation du film explicatif sur la progression (a été visionné à la séance du CESI de février).

Faut-il demander un budget au comité scolaire ?

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1. Démission du président et candidat(e)s

---

M. Eschmann restera disponible jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016, à moins qu'un membre s'intéresse à le remplacer avant.

### 4.2. Film explicatif au 4e

---

Lors des séances des parents futurs 4e année chaque mois de février, présentation du film explicatif sur la progression (a été visionné à la séance du CESI de février).

### 4.3. Journée des filles

---

Pourquoi le canton a fixé cette journée uniquement aux enfants de 9e année ? C'est une directive purement cantonale, l'école n'a rien à dire mais tout à organiser : énormément de travail pour permettre aux élèves de participer à cette journée (gestion des inscriptions, organisation de la journée pour les élèves qui restent).

## 5. Autres

---

La recherche d'un sens au CESI est toujours en cours....

Val-de-Ruz, le 8 mai 2016

Au nom du Conseil d'établissement  
scolaire du Centre scolaire de La Côte  
Le délégué  
Cerini Claudio



# CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ÉORÉN

## Rapport d'activités 2015

### 1. Composition

---

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Fallet Mary-Claude	PLR	Membre
Pellissier Anne-Christine	CC	Membre

### 2. Nombres de séances

---

2 séances : 26 mars 2015 et 22 octobre 2015

### 3. Sujets traités

---

#### 3.1. Comptes 2014

---

L'exercice 2014 est le 2<sup>ème</sup> exercice comptable de l'éorén et est conforme aux prévisions budgétaires dans la mesure où il est restitué CHF 297'893.- aux communes membres de l'éorén. Il est relevé une augmentation de CHF 154.- par élève entre le coût moyen 2013 et le coût moyen 2014, soit une augmentation de la charge nette de CHF 956'000.- entre les comptes 2013 et 2014. Cet écart est dû au rehaussement des cotisations à la caisse de pension et au rehaussement des cotisations à la caisse de remplacement.

#### 3.2. Demandes de crédit

---

Les demandes de crédit, sous forme de dédommagement, relatives à l'assainissement du chauffage du collège de la Tène, d'un agrandissement d'une classe à Serrières et de la mise en conformité au niveau de la protection incendie du collège de Lignières ont été acceptées. Un crédit de CHF 530'000.- pour l'assainissement de l'installation de chauffage du complexe du Mail a également été accordé.

#### 3.3. Budget

---

Pour l'année scolaire 2015-2016, la rénovation des filières introduite au niveau 9<sup>ème</sup> provoque une augmentation de 2 périodes supplémentaires à la grille horaire enseignant et représente 64 périodes annuelles, soit CHF 270'000.- de traitement brut supplémentaire.



Le coût élève par cycle au budget 2016 se présente comme suit : cycle 1 CHF 7'441,30, cycle 2 CHF 8'786.80, cycle 3 CHF 11'896.30, coût moyen CHF 9'264.55.

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1 Rapport du Comité scolaire au Conseil intercommunal de l'éorén relatif à une modification du Règlement du Syndicat et à une indemnité suite à la fusion des communes de Val-de-Ruz et au retrait des élèves de Fenin-Vilars-Saules et Savagnier au 31 décembre 2014

---

Lors de la séance du 26 mars 2015, suite au retrait des élèves de Fenin-Vilars-Saules et Savagnier au 31 décembre 2014, le Conseil intercommunal de l'éorén a accepté la modification du règlement du Syndicat. Le règlement a été modifié, entre autres à l'art. 6, alinéa 2 : « seuls sont pris en compte les élèves domiciliés sur le territoire de l'ancienne commune de Montmollin »

L'indemnité due par la commune de Val-de-Ruz est de CHF 169'377.90 pour l'ancienne commune de Fenin-Vilars-Saules et de CHF 303'794,90 pour l'ancienne commune de Savagnier au 31 décembre 2014. Ces montants sont payables en quatre acomptes annuels entre 2015 et 2018 en mains de l'éorén.

Ces indemnités devront être déduites de l'indemnité de retrait due par la Commune de Val-de-Ruz en cas de retrait du Syndicat intercommunal de l'éorén.

Lors de la séance du 22 octobre 2015, Mme Pellissier, conseillère communale de la Commune de Val-de-Ruz, annonce la décision prise par le Conseil général de Val-de-Ruz, soit la sortie de l'éorén complète de Val-de-Ruz pour fin 2017. Concernant le montant total de l'indemnité, le Conseil général a pris la décision de le verser en une fois en 2016 puisque la Commune a à disposition une réserve affectée liée à l'organisation de la nouvelle commune fusionnée qui prend fin à fin 2016.

Au nom du Conseil intercommunal de  
l'ÉORÉN  
La déléguée  
Fallet Mary-Claude